

La liasse fiscale

Description

La liasse fiscale rassemble les documents permettant à l'administration fiscale **d'apprécier la situation financière d'une entreprise**, quelle que soit sa [forme juridique](#). En raison de son importance, ce recueil de pièces comptables doit répondre à un formalisme précis non seulement pour faciliter la lisibilité des informations, mais également pour remplir son rôle auprès des autorités compétentes. Si les conditions imposées ne sont pas satisfaites, la société s'expose à des sanctions, en plus d'un éventuel contrôle fiscal.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Qu'est-ce que la liasse fiscale ?

La liasse fiscale est un **ensemble de documents établi à chaque clôture d'exercice**. La constitution annuelle de ce dossier est une obligation légale pour pratiquement toutes les entreprises hormis les [micro-entreprises](#).

À quoi sert la liasse fiscale ?

Avant tout, **elle sert de base de calcul pour l'administration fiscale**. Les données financières transmises permettent de vérifier les déclarations fournies par l'entreprise. Ses comptes seront examinés afin de calculer avec précision le montant de [l'impôt sur les sociétés](#) (IS) ou celui de l'impôt sur le revenu (IR) des dirigeants.

Parce que cette liasse comptable permet d'apprécier la santé financière de l'entreprise, elle est également une précieuse source d'informations autant pour ses gérants que pour ses partenaires. Pour les premiers, les comptes de résultat donnent les moyens d'établir une stratégie de développement en considérant les capacités d'autofinancement de la structure. Pour les seconds, ils **servent à évaluer la rentabilité réelle des activités**.

Que contient une liasse fiscale selon son régime d'imposition ?

En principe, elle contient :

- Les déclarations de résultats ;
- Des tableaux en annexe.

La partie concernant les déclarations **varie en fonction du régime d'imposition de la société.**

Pour une entreprise soumise à l'IR, la liasse fiscale comporte nécessairement :

- Déclaration 2035 (pour les bénéfices non commerciaux) ;
- Déclaration 2031 (pour les bénéfices industriels et commerciaux).

Pour le cas d'une structure relevant de l'IS, l'expert-comptable doit remplir la déclaration 2061.

Il convient de savoir que le contenu de la liasse sera également **différent selon que l'entreprise relève du régime simplifié d'imposition ou du régime normal.**

Bon à savoir : une entreprise relève du régime normal lorsque son chiffre d'affaires annuel dépasse 763 000 € pour les activités commerciales et 230 000 € pour les [prestations de service](#). Autrement, l'établissement bénéficie du régime simplifié.

Régime normal

Les entreprises relevant du régime normal devront fournir les éléments suivants :

- Bilan de leurs actifs ;
- Bilan de leur passif ;
- Compte de résultat ;
- Etat des immobilisations ;
- Etat des amortissements ;
- Une pièce détaillant les provisions au bilan ;
- Etat des créances et des dettes ;
- Ebauche de calcul du résultat fiscal ;
- Documents rapportant les déficits, l'affectation du résultat et les plus-values ;
- Etats détaillant les plus-values à court terme et celles générées par les apports ou une fusion ;
- Reporting des moins-values à long terme ;
- Documents indiquant la réserve spéciale des plus-values à long terme et la valeur ajoutée ;

- Répartition du [capital social](#) ;
- Détails concernant les filiales et les diverses participations.

Régime simplifié

Les entreprises relevant du régime simplifié sont soumises à des obligations comptables moins pesantes. À ce titre, elles doivent uniquement communiquer :

- Un unique bilan récapitulant les actifs et le passif ;
- Compte de résultat ;
- Etat des immobilisations, des amortissements et des plus-values ou des moins-values ;
- Pièce rapportant les provisions et les éventuels déficits ;
- Document détaillant la valeur ajoutée ;
- Répartition du capital social ;
- Etat des filiales et des participations.

Que faut-il savoir sur la liasse fiscale et le régime d'imposition ?

En définissant le contenu de la liasse fiscale, **le régime d'imposition facilite indirectement le calcul de l'impôt**. Pour le cas d'une entreprise soumise à l'IS, le contenu de la déclaration 2061 met en lumière les éléments du [bilan comptable](#) soumis à un taux d'imposition de 15 %. Pour les établissements devant s'acquitter de l'IR, les déclarations 2031 et 2035 permettent d'établir avec exactitude le taux progressif applicable.

Comment remplir une liasse fiscale ?

Constituer ce dossier exige une véritable expertise en matière de comptabilité. Certes, l'intervenant peut se faciliter la tâche en s'appuyant sur un logiciel performant. Toutefois, il **doit également être en mesure de garantir la sincérité des comptes**. Si le montant déclaré est sous-évalué à cause d'une erreur d'écriture, l'entreprise s'expose à un risque de redressement fiscal.

Afin d'écartier cette éventualité, il vaut mieux louer les services d'un [cabinet comptable](#) . Il peut garantir la sécurité juridique de l'établissement. En outre, ce spécialiste connaît la méthodologie à suivre pour remplir :

- Les déclarations exigées par l'administration fiscale ;
- Établir les bilans et autres [états financiers](#).

FAQ

Quand doit-on établir la liasse fiscale ?

Ce recueil de documents financiers doit être transmis annuellement à l'administration fiscale au terme de la clôture des comptes de la structure. Il faut expédier le dossier au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice. Ne pas respecter ce délai expose l'entreprise à des sanctions. Elle devra surtout s'acquitter d'une amende représentant 0,4 % de l'impôt mensuel dû à l'administration. Le paiement d'une majoration d'impôt de 10 % à 80 % peut également être exigé.

Comment faut-il déposer la liasse fiscale ?

Le dépôt de la liasse fiscale peut s'effectuer de deux manières. L'entreprise a le choix de recourir aux services d'un partenaire EDI. Celui-ci propose généralement un module permettant d'expédier ce document. Les sociétés bénéficiant du régime simplifié ont aussi la possibilité de transmettre les informations exigées par l'administration à travers le site [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Seuls les établissements n'ayant pas transmis leurs déclarations depuis deux ans sont autorisés à envoyer les documents sous format papier.

Quelles entreprises doivent établir une liasse fiscale ?

L'obligation de constituer une liasse fiscale concerne toutes les entreprises soumises à la tenue de la comptabilité. À cet effet, pratiquement toutes les sociétés sont concernées par cette obligation. On citera particulièrement les sociétés anonymes. Ici, la liasse fiscale a une double utilité. Elle livre à l'administration les informations essentielles pour le calcul de l'impôt et permet aux actionnaires d'apprécier la santé financière de la structure. De cette façon, chacun peut pleinement jouir de ses droits.

Où obtenir un exemplaire de la liasse fiscale à constituer ?

Les chefs d'entreprise peuvent se procurer les formulaires et les documents à remplir directement sur le site [Impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr). Pour cela, le principal concerné doit se rendre sur l'espace dédié aux professionnels pour ensuite utiliser la barre de recherche. En saisissant « liasse » suivi de l'année qui l'intéresse, il aura à sa disposition l'ensemble des états financiers et tableaux à remplir. Bien entendu, il est également possible de se tourner directement vers un cabinet d'expertise comptable.